

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 21/01/2022	L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,
Nombre de membres en exercice : 37	Étaient présents, Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe à partir de 19H15, BEAUCHEF Régis, BLOUET Jean-Pierre, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, Gaignon Loïc, GRANDIN Philippe jusqu'à 20H20, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROGER Joël, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe
Nombre de présents : 30	
Nombre de votants : 35	Absents excusés : Mmes MM ALLEAUME Philippe jusqu'à 19H15, BOUVIER-WITTER Françoise, GRANDIN Philippe à partir de 20H20, LERAY Christophe
	Présents par procuration : Mmes MM. CANU Emmanuel (pouvoir à M. LEROUX Éric), DREUX-COUSIN Virginie (pouvoir à Mme CHEVALIER Manuela), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT Michel), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN Philippe), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. JARRY Sylvain)
	Secrétaire de séance : M. Gaignon Loïc

ADMINISTRATION GENERALE

Projet recyclage foncier ZA la Trappe à Saint Mars d'Egrenne : Plan de financement-Autorisation de déposer les dossiers de demandes d'aides financières-Autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et de travaux en procédure adaptée

Pour rappel, le dossier d'appel à projet Recyclage foncier des friches en Normandie pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment industriel au lieu-dit ZA La Trappe à Saint Mars d'Egrenne a été accepté et une aide d'un montant de 126 007.00 € nous a été notifiée le 02/12/21.

Au vu des études et diagnostics récemment effectués, le montant estimatif au stade de l'étude de faisabilité est le suivant : 939 400.00 € HT *.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Financements	Montant éligible HT	Montant sollicité	Montant obtenu	% sur montant éligible	% sur montant global *
Fond Fiches Normandie	277 150.00	126 007.00	126 007.00	45.46 %	13.41 %
DETR Travaux de réhabilitation	634 535.00	317 267.50	-	50 %	33.77 %
Région Normandie	939 400.00	140 910.00	-	-	15 %
Département Orne	939 400.00	59 999.85	-	-	6.39 %
TOTAL	939 400.00	644 184.35	126 007.00	-	68.57 %
Participation CC				295 215.65	31.43 %

Monsieur le Président précise que la demande d'inscription de ce projet au contrat de territoire 2023-2027 sera faite en juin 2022 et qu'une demande de démarrage anticipé à compter du 1^{er} juillet 2022 sera adressée au Président de la Région Normandie lors de cette demande.

Monsieur le Président rappelle que l'étude de faisabilité a pris fin à la remise de l'estimatif et du rapport de faisabilité et qu'il faut désormais lancer une consultation en procédure adaptée pour une mission de Maîtrise d'œuvre (missions APD à OPC).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le plan de financement ;
- **DELEGUE** au Président l'actualisation du plan de financement en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ;
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers et solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- **AUTORISE** le Président à vérifier l'éligibilité de cet investissement au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et le cas échéant à déposer un dossier ;
- **AUTORISE** le Président à lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée ;
- **AUTORISE** le Président à lancer le marché de travaux selon une procédure adaptée ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

